

J'ai commencé une démarche un ligne sur le caf.fr et je souhaite la sauvegarder pour la reprendre plus tard. C'est possible seulement si je ne suis pas encore allocataire.



Comment sauvegarder ma demande ?

Je peux sauvegarder ma demande s'il s'agit de ma première demande de prestation de Prime d'activité, d'aide au logement et/ou la prime à la naissance ou à l'adoption.

① À la troisième étape de ma demande, celle où je renseigne mon état civil, je clique sur le bouton « **Continuer plus tard** ».

Un message s'affiche pour me demander de valider la sauvegarde de mes informations et ma demande de prestation.

② Après avoir cliqué sur « **Valider** », un message me confirme ma sauvegarde. J'ai **30 jours** pour reprendre et finaliser ma demande de prestation.

Prime d'activité : enregistrement confirmé

2

Les informations renseignées ont été sauvegardées avec succès.

Vous avez jusqu'au 22 Janvier 2101 pour reprendre votre demande dans votre Espace Mon Compte. Vous ne pouvez pas faire une autre demande en ligne tant que celle-ci n'est pas validée ou annulée.

[Retour à la page d'accueil](#)



Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Votre Etat Civil

▲ Indiquer l'état civil de la personne qui demande la Prime d'activité ?

* Sexe : Féminin Masculin

* Nom de famille :
(de naissance)

Nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) :
(du conjoint, ex-conjoint, père et/ou mère)

* Prénoms :
Dans l'ordre de l'état civil, séparés par une virgule

* Date de naissance :
Format JJ/MM/AAAA

* Lieu de naissance :

* Nationalité :

N° de Sécurité sociale :

Quitter

Continuer plus tard

Continuer

Comment reprendre ma demande ?

Je suis informé sur mes démarches commencées sur la page d'accueil de l'Espace Mon Compte.

① Pour reprendre ma démarche, je clique sur la flèche bleue en face de la demande que je souhaite continuer.

Un message s'affiche pour me demander si je souhaite reprendre ma demande en cours. Je clique sur « **Continuer** ».

Prime d'activité : reprendre une demande en cours

Le 23 Décembre 2100, vous avez commencé une demande de prime d'activité.

* Vous souhaitez :

Reprendre votre demande

Supprimer votre demande

2

Quitter

Continuer



ELSA PLACARD

1

Prime d'activité : Vous avez commencé une demande que vous n'avez pas terminée. Vous pouvez la reprendre jusqu'au 26/08/2020. >

Aide au logement : Vous avez commencé une demande que vous n'avez pas terminée. Vous pouvez la reprendre jusqu'au 26/08/2020. >

Prime à la naissance et allocation de base : Vous avez commencé une demande que vous n'avez pas terminée. Vous pouvez la reprendre jusqu'au 26/08/2020. >

MON PROFIL

Adresse mail et téléphone(s)

Mail :

Téléphones :

② Je clique sur la case « **Reprendre votre demande** » puis « **Continuer** ».